



Numéro d'octobre 2016

Sujets généraux et autres nouvelles de la DGPE

- [Présentations de la Direction générale des politiques de l'eau dans le cadre de congrès et de conférences](#)
- [Stratégie québécoise de l'eau – consultation publique](#)

Eau potable

- [Publication du Bilan de la qualité de l'eau potable au Québec 2010-2014](#)
- [Mise en ligne du Guide de bonnes pratiques d'exploitation des installations de distribution d'eau potable](#)
- [Publication de documents de soutien à l'intention des préleveurs](#)
- [Mise à jour de la page Web sur les nouvelles technologies de traitement](#)

Eaux usées

- [Qualification des opérateurs de stations d'épuration municipales – report de la formation](#)
- [Mise à jour de la foire aux questions concernant le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées \(ROMAEU\)](#)
- [Ajout d'une fiche d'information sur l'étalonnage de canal de mesure de débit](#)
- [Révision du document Suivi d'exploitation des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées](#)

Sujets généraux et autres nouvelles de la DGPE

- **Présentations de la Direction générale des politiques de l'eau dans le cadre de congrès et de conférences** Dans les mois à venir, des représentants de la Direction générale feront des présentations lors de plusieurs événements :
 - o Le [Rendez-vous international sur la protection des sources d'eau potable](#) organisé par le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (du 1^{er} au 3 novembre);
 - o Le [Symposium sur la gestion de l'eau](#) organisé par Réseau Environnement (les 9 et 10 novembre);
 - o Le congrès [INFRA 2016](#) organisé par le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (du 21 au 23 novembre).

Par ailleurs, un webinaire sur la démarche d'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable sera offert en novembre, en collaboration avec [l'Union des municipalités du Québec](#).

Pour plus de détails sur ces événements, vous pouvez consulter leur programmation respective.

[Retour au sommaire](#)

- **Stratégie québécoise de l'eau - consultation publique** Dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie québécoise de l'eau, le Ministère tient une consultation publique du 7 au 28 octobre 2016. Les commentaires reçus sur la façon dont le Québec envisage de gérer ses ressources en eau enrichiront la réflexion qui mènera à la Stratégie québécoise de l'eau.

Tous ceux qui le souhaitent sont invités à participer à cette [consultation en ligne](#) et à transmettre les détails sur cette consultation aux membres de leur réseau.

[Retour au sommaire](#)

Eau potable

Voici les principales nouveautés concernant l'eau potable :

- **Publication du *Bilan de la qualité de l'eau potable au Québec 2010-2014*** Ce [bilan](#), qui s'appuie sur près de 3 millions de résultats d'analyse acheminés électroniquement au Ministère, démontre l'excellente qualité générale de l'eau distribuée au Québec. Il permet notamment d'observer que :
 - Les pourcentages de conformité des échantillons, qui sont très élevés, varient entre 99,4 % et 100 %, tant pour les paramètres microbiologiques (coliformes fécaux et bactéries *E. coli*) que chimiques (substances inorganiques, pesticides et autres substances organiques);

- Près de 70 % de la population du Québec est approvisionnée par une eau potable provenant d'eau de surface. Le fleuve Saint-Laurent est à lui seul la source d'approvisionnement d'un peu plus de 30 % de la population québécoise. Les réseaux de distribution qui sont approvisionnés en eau souterraine demeurent très nombreux et sont principalement des réseaux de petite taille;
- Les résultats des analyses réalisées dans le cadre du Programme de surveillance de la qualité de l'eau potable ont permis de documenter les concentrations, dans l'eau brute et l'eau potable, de contaminants d'intérêt émergent et de substances pour lesquelles aucun contrôle n'est obligatoire dans certains des réseaux de distribution.

Le [Bilan de la qualité de l'eau potable au Québec 2010-2014](#) peut être consulté sur le [site Web du Ministère](#).

[Retour au sommaire](#)

- **Mise en ligne du Guide de bonnes pratiques d'exploitation des installations de distribution d'eau potable** Le Ministère rend disponible ce [guide](#) afin de favoriser l'adoption de ces bonnes pratiques par les responsables d'installations de distribution d'eau potable. Plusieurs avantages peuvent en découler, dont :
 - Une meilleure stabilité de la qualité et de la quantité d'eau potable distribuée;
 - Une protection accrue de la santé publique liée à l'eau potable;
 - Une meilleure gestion des actifs de l'installation de distribution et des interventions qui y sont réalisées;
 - Une amélioration du respect des exigences gouvernementales.

Ce guide fait présentement l'objet d'une consultation qui permettra de recueillir les commentaires, les questions et les suggestions des clientèles externes du Ministère. Ce dernier vous invite donc à consulter ce document et à lui [transmettre par courriel](#) les commentaires et les suggestions que vous jugez pertinents.

[Retour au sommaire](#)

- **Publication de documents de soutien à l'intention des préleveurs** Le Ministère rend disponibles les [modèles de formulaires de demande d'analyses](#) et les documents de soutien à l'intention des personnes qui prélèvent des échantillons en application du Règlement de la qualité de l'eau potable. Comme un modèle de formulaire distinct est prévu pour chaque type de contrôle exigé par le Règlement, un document d'aide a été conçu pour chacun d'entre eux. Vous constaterez que :
 - Les formulaires de demande d'analyses sont regroupés selon le type d'eau échantillonnée, c'est-à-dire l'eau potable distribuée ou l'eau brute;

- Toute la documentation de cette section de la page Web est offerte au format PDF, afin que les préleveurs ou les responsables des systèmes de distribution d'eau potable puissent l'imprimer facilement;
- Cette nouvelle page est intégrée dans la section réservée aux modèles et outils de la page Web du [Règlement sur la qualité de l'eau potable](#);
- Les laboratoires accrédités y ont également accès à partir de la page d'accueil du système [Suivi de l'eau potable](#).

[Retour au sommaire](#)

- **Mise à jour de la page Web sur les nouvelles technologies de traitement** [La page Web des fiches d'information technique](#) a été mise à jour.

Les fiches portant sur les technologies suivantes ont été renouvelées par le Bureau de normalisation du Québec :

- La technologie Actiflo + Dusenflo de la compagnie Veolia Water Technologies Canada inc.;
- La technologie UV Torrent de la compagnie Trojan Technologies.

La fiche portant sur la technologie suivante passe au statut *Validée* :

- La technologie PCI-Fyne de la compagnie Membrane Specialists LLC.

Une nouvelle fiche a été mise en ligne pour la technologie suivante :

- La technologie UV Aquionics de la compagnie Aquionics inc.

L'installation suivante, qui comporte des technologies en validation à l'échelle réelle, a été autorisée :

- Ville de Fermont :
 - Technologie Pentair X_Flow SXL-225 avec coagulation de la compagnie Veolia Water Technologies Canada inc.;
 - Technologie Pentair X_Flow SXL-225, crédits d'enlèvement et suivi d'intégrité de la compagnie Veolia Water Technologies Canada inc.;
 - Technologie UV Barrier M de la compagnie Evoqua Technologies des Eaux Itée.

[Retour au sommaire](#)

Eaux usées

Voici les principales nouveautés concernant les eaux usées municipales :

- **Qualification des opérateurs de stations d'épuration municipales – report de la formation** L'article 10 du [Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées](#) (ROMAEU) spécifie que

l'opération et le suivi du fonctionnement d'une station d'épuration doivent être exécutés par une personne titulaire d'un certificat de qualification valide en matière d'opération d'ouvrages d'assainissement des eaux usées. Cet article entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Pour obtenir ce certificat, les opérateurs doivent s'inscrire au Programme de qualification des opérateurs en eaux usées auprès d'Emploi-Québec. À ce jour, près de 500 inscriptions ont été reçues. Les municipalités dont les opérateurs ne sont pas encore inscrits ont jusqu'au 31 décembre 2016 pour le faire.

Veillez noter que la formation requise pour les opérateurs qui n'ont pas de diplôme reconnu pour l'obtention de leur certificat de qualification sera donnée à compter de mai 2017 par le collège Shawinigan. En raison du délai entre le début de la formation et l'entrée en vigueur des articles 10 et 11 du ROMAEU, il sera accepté, jusqu'au 30 juin 2018, qu'un opérateur puisse continuer à travailler dans une station d'épuration municipale avec le statut d'apprenti. Cela signifie que tous les opérateurs devront s'être inscrits auprès d'Emploi-Québec avant le 1^{er} janvier 2017 et qu'ils auront, le cas échéant, jusqu'au 30 juin 2018 pour terminer leur formation au collège Shawinigan et recevoir leur certificat de qualification.

Pour plus de détails sur le programme de qualification, adressez-vous à :

Emploi-Québec

Centre administratif de la qualification professionnelle

1 866 393-0067

[Site Web](#)

Pour plus de détails sur le programme de formation, adressez-vous à :

Nathalie Lefebvre, agente de soutien administratif

Service de formation continue du collège Shawinigan

Courriel : nlefebvre@CollegeShawinigan.qc.ca

*Téléphone : 819 539-6401, poste **2302***

[Site Web](#)

Pour toute question concernant le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, n'hésitez pas à communiquer avec le [bureau régional concerné du MDDELCC](#) et à consulter le site Web du Ministère où l'on retrouve notamment :

- [Une foire aux questions](#);
- [La liste des diplômes reconnus pour l'obtention du certificat de qualification des opérateurs de stations d'épuration municipales](#);
- [Des détails sur le programme de certification requis selon le type et la catégorie de la station d'épuration \(pour chacune des stations d'épuration\)](#);
- [Un tableau présentant la liste des stations d'épuration et le programme de certification correspondant](#).

[Retour au sommaire](#)

- **Mise à jour de la foire aux questions concernant le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU)** La question 10 de la [foire aux questions](#), qui précise des points particuliers à

considérer pour l'étalonnage d'un système de mesure des débits journaliers à une station d'épuration, a été bonifiée.

[Retour au sommaire](#)

- **Ajout d'une fiche d'information sur l'étalonnage de canal de mesure de débit** La fiche d'information [Étalonnage de canal de mesure des débits journaliers d'une station d'épuration](#) complète les directives énoncées dans le [Guide d'interprétation du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées](#) et précise certains points particuliers dont il faut tenir compte pour l'étalonnage d'un système de mesure comportant un élément primaire de type canal de mesure muni d'un élément secondaire, lorsqu'un tel étalonnage est requis en vertu du ROMAEU.

[Retour au sommaire](#)

- **Révision du document *Suivi d'exploitation des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées*** La section 2.2.4 portant sur les fréquences des visites à un ouvrage de surverse équipé d'un enregistreur électronique de débordement (EED) a été bonifiée dans le document [Suivi d'exploitation des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées](#).

[Retour au sommaire](#)